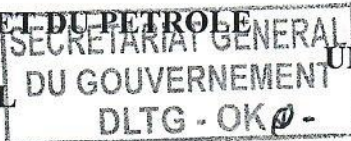


MINISTRE DES MINES ET DU PETROLE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT- UNE FOI

ARRETE N°2019 3983 /MMP-SG DU 06 NOV. 2019

PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DES SOCIETES EXTRACTIVES ET DE LA SOCIETE CIVILE AU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU MALI (ITIE-MALI)

LE MINISTRE DES MINES ET DU PETROLE,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019 portant création, organisation et modalités de fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali (ITIE-Mali) ;
Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali, les personnes dont les noms suivent :

Président : Le Ministre des Mines ou son Représentant.

Membres :

Collège des Sociétés Extractives :

– **Au Titre des Titulaires** :

1. M. Habiboullaye DIALLO, RANDGOLD RESSOURCES SA ;
2. M. Adama BAGAYOKO, SOMISY SA ;
3. M. Abdoul Karim MAIGA, SOMIKA SA ;
4. M. Mamadou TOURE, ANGLOGOLD Ashanti ;
5. M. Ousmane SIMPARA, PETROMA SA ;
6. M. Barthélemy KRAMO, IAMGOLD ;
7. M. Bakary GUINDO, Chambre des Mines du Mali.

– **Au Titre des Suppléants** :

1. M. Ibrahim SOW, SOCARCO ;
2. M. Aliou KASSOGUE, WASSOUL'OR ;
3. M. Ibrahima TOURE, B2GOLD ;
4. M. Idrissa BABY, KOMANA ;
5. M. Dialla KONATE, MM RESSOURCES ;

6. Mme Kadidia OUATTARA, LEGEND GOLD ;
7. M. Ismaïla DAFPE, Chambre des Mines du MALI.

Collège des Organisations de la Société Civile :

- Au Titre des Titulaires :

1. M. Abdoul Wahab DIAKITE, Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA) ;
2. M. Issiaga SANOGO, Coalition des Alternatives Dettes et Développement (CAD-Mali) ;
3. Mme LY Fatoumata COULIBALY, Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO) ;
4. M. Tièmoko Souleymane SANGARE, Fondation pour le Développement au Sahel (FDS) ;
5. M. Nouhoum DIAKITE, Coalition Publiez-Ce-Que-Vous-Payez Mali (PCQVP-Mali) ;
6. M. Ibrahim Siré COULIBALY, Réseau des Journalistes Maliens pour la Lutte contre la Corruption (RJLMPC).

- Au Titre des Suppléants :

1. Mme TOURE Djenebou SIDIBE, Réseau pour le Développement des Femmes Locales (RDL) ;
2. M. Siaka DIARRA, Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC) ;
3. M. Samou COULIBALY, Clinique Juridique DEMESO (CJ- DEMESO) ;
4. M. Nouhoum KEÏTA, Association Falea 21 villages (ASFA21) ;
5. M. Makan FOFANA, Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA) ;
6. M. Boubacar Sidiki SANGARE, Fondation pour le Développement au Sahel (FDS).

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres de collèges est de trois (03) ans renouvelables.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le **06 NOV 2019**

AMPLIATIONS :

- Original	01
- P-RM-AN-CS-CC-CESC-SGG-HCC...	07
- Prim+ Tous Ministères.....	39
- Gouverneurs de Région	10
- Toutes Directions / MMP.....	09
- Archives + J.O.....	02

Le Ministre



Madame LELENTA Hawa Baba BA
Chevalier de l'Ordre National